

FONDATION VINCENT DE PAUL

N° ICS : FR 06 ZZZ 475590

OUI, je veux aider la Fondation Vincent de Paul régulièrement en autorisant ma banque à prélever le 5 du mois la somme de :

- 10 € 20 €
 30 € 50 € €

Mes coordonnées :

Nom :Prénom :
 N° :Rue :
 Code Postal :Ville :
 Adresse Mail :

Nom et adresse de l'établissement teneur de compte :

Nom :Prénom :

Merci de renvoyer cet imprimé dûment rempli en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE).

Je date : Je signe :



Chiffres clés 2017



- ◆ Plus de 2 500 salariés
- ◆ 180 médecins libéraux
- ◆ 344 étudiants infirmiers
- ◆ 400 bénévoles

données 2017

Pour nous contacter

Fondation Vincent de Paul
 15, rue de la Toussaint
 67000 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.21.73.84
 Télécopie : 03.88.21.73.89
 Messagerie : ma.taglang@fvdp.org
www.fvdp.org



- Santé • Enfance
- Personnes âgées
- Solidarité

4 missions au service de l'Homme

Soutenez-nous...

Faites un don



Fondation reconnue d'utilité publique

Faire un don à la Fondation c'est marquer votre solidarité avec les personnes les plus fragilisées

Soutenez l'action de votre choix :

La Fondation Vincent de Paul, reconnue d'utilité publique, reçoit avec reconnaissance vos dons et legs qui, selon votre choix, seront utilisés soit au service des malades, des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de précarité, ou affectés à des actions prioritaires ou d'urgence.

En effectuant une donation ou un legs à la Fondation, vous aurez la certitude que vos dons seront utilisés dans leur intégralité pour l'exercice de nos missions et nos actions.

Vos dons nous permettent chaque année d'être à l'initiative de nouveaux projets qui ne pourraient se concrétiser sans votre contribution.

Nous vous remercions par avance pour votre générosité et pour l'aide et le soutien si utiles que vous pourrez nous apporter, pour répondre toujours mieux aux besoins des personnes les plus fragilisées.

Jean-Louis BONNET
Président

merci

Le don

Le don classique ou don manuel, c'est la remise directe au bénéficiaire d'une somme d'argent ou d'un bien sans formalité particulière. Il peut être :

- ⇒ adressé par **chèque** à l'ordre de la Fondation Vincent de Paul
- ⇒ remis en **espèces**
- ⇒ versé régulièrement par **Prélèvement Automatique**
- ⇒ **donné en ligne** sur le site www.fvdp.org

Soutien occasionnel

Grâce au formulaire ci-joint.

Soutien régulier

C'est efficace ! La Fondation Vincent de Paul peut compter sur votre don et ainsi, mieux planifier ses actions à long terme pour aider les plus démunis.

C'est économique, vous permettez de réaliser des économies de frais en gestion de collecte.

C'est simple, il suffit de remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe et de nous la renvoyer avec un RIB. Vous resterez libre de modifier ou d'annuler à tout moment le prélèvement.

Déduction fiscale

La Fondation Vincent de Paul reconnue d'utilité publique, bénéficie de dispositions fiscales intéressantes pour le donateur. Le reçu fiscal libératoire qui vous sera délivré vous permettra de déduire de vos impôts :



Pour un particulier : 66% de la somme versée dans la limite de 20% du revenu imposable. Si le don excède cette limite, l'excédent est reporté successivement sur les cinq années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

*Votre don : 100 €, votre réduction d'impôt : 66 €, votre
dépense réelle : 34 €*

Pour une entreprise : 60% de la somme versée dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

*Votre don : 1 000 €, votre réduction d'impôt 600 €, votre
dépense réelle : 400 €*

Déduction sur votre IFI (impôt sur la fortune immobilière)

Depuis le 1er janvier 2018, les particuliers redevables de l'IFI peuvent déduire du montant de cet impôt, et dans la limite annuelle appréciable de 50 000 €, 75% des dons en faveur d'une fondation reconnue d'utilité publique.

*Votre don : 1 000 €, votre réduction d'IFI : 750 €
votre dépense réelle : 250 €*

FONDATION VINCENT DE PAUL

OUI, je veux aider la Fondation Vincent de Paul et je souhaite affecter



Bon de
Générosité

mon don à l'action suivante :

- Les œuvres de la Fondation Vincent de Paul
- Les personnes malades
- Les personnes âgées
- Les enfants
- Personnes en situation de précarité

Ou précisément à l'établissement suivant :

Je joins pour cela un don de :

- 20 €
- 30 €
- 50 €
-€

Nom :

Prénom :

Mes coordonnées :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

Adresse Mail :

Je joins mon don à l'ordre de la Fondation Vincent de Paul par :

- Chèque bancaire ou postal
- En espèces

Je recevrai un reçu libératoire afin de bénéficier des dispositions fiscales en vigueur.

merci